

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 13 février 2014 à 9 h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

- M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal;
 Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
- M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal;
- M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval;
- M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal, par téléphone ;
- M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac;
- M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

N'a pu assister

M. Claude Dauphin*, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin, assistent à la séance.

CE14-017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 23 JANVIER 2014

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2014.

CE14-018

AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

Il est résolu

De constituer un comité organisateur de l'Agora métropolitaine identifiée comme mesure de suivi au Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

De lui confier le mandat d'organiser l'Agora métropolitaine devant se tenir en 2015 ;

De désigner les membres de la Commission de l'aménagement comme représentants élus au sein du comité organisateur ;



CE14-018 suite

De désigner M. Yvon Bigras, M. Dinu Bumbaru, M. Hubert Chamberland, M. Jean Hubert, Mme Florence Junca-Adenot, M. Denis Leclerc, M. Owen Rose et Mme Marie-Odile Trépanier comme représentants des citoyens au sein du comité organisateur ;

De désigner, parmi ces membres, le président de la Commission de l'aménagement et Mme Florence Junca-Adenot à titre de coprésidents du Comité.

cornicc.

CE14-019

FINANCEMENT DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

Il est résolu

De donner mandat au directeur général d'assurer l'organisation logistique de l'Agora métropolitaine 2015 et des activités préparatoires ;

D'autoriser une contribution maximale de la Communauté de soixante mille dollars (60 000 \$) incluant toutes taxes applicables pour le financement de cet évènement et des activités préparatoires.

mancement de cet eve

CE14-020

FORUM URBAIN VII DE MEDELLIN

Il est résolu

D'autoriser la participation d'une délégation d'élus de la Communauté au Forum urbain mondial VII qui se tiendra à Medellin, en Colombie, du 5 au 11 avril 2014 et de désigner le président de la Commission de l'aménagement, M. Dominic Perri, pour participer à cette délégation ;

D'autoriser le remboursement des dépenses de transport, de séjour et de représentation des membres de cette délégation pour un montant maximal de trois mille dollars (3 000 \$) par personne, incluant toutes taxes ;

De désigner à la prochaine séance du comité exécutif les autres participants à cette délégation.

CE14-021

APPEL D'OFFRES POUR SERVICE-CONSEIL, SUPPORT TECHNIQUE ET INTÉGRATION D'APPLICATIONS WEB SOUS PLATEFORME TYPO3

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public de service-conseil, support technique et intégration d'applications WEB sous la plateforme TYPO3.



RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver la résolution numéro 14-01-004 adoptée le 22 janvier 2014 par le conseil de la MRC de L'Assomption indiquant que son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération n'a pas à être modifié pour tenir compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté, puisque le schéma est conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du plan métropolitain en vigueur.

rigucui .

CE14-023

NORMES D'AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DU RÉSEAU FERROVIAIRE

Il est résolu

De prendre acte des *Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires* préparées pour la Fédération canadienne des municipalités et l'Association des chemins de fer du Canada ;

De donner mandat à la Commission de l'aménagement de prendre connaissance de ces lignes directrices et de formuler ses recommandations concernant leur intégration aux schémas d'aménagement et de développement sur le territoire ;

De demander à la Commission de donner suite à ce mandat à brève échéance compte tenu des enjeux de sécurité mis en cause.

CE14-024

DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu

D'inviter la MRC de Vaudreuil-Soulanges à compléter sa demande de modification du périmètre métropolitain relativement à un terrain de 20 hectares situé en zone agricole sur le territoire de la ville de Saint-Lazare selon les conditions prévues au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, soit l'adoption préalable des exercices de conformité au Plan et d'un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole ;

De confier à la Commission de l'aménagement le mandat de recevoir la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour prendre connaissance immédiatement de sa demande de modification du périmètre métropolitain.

CE14-025

CONCORDANCE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu de donner un accord de principe à la proposition jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant le délai qui pourrait éventuellement être accordé à certaines municipalités régionales de comté et agglomérations désirant poursuivre les travaux qui permettront d'assurer la concordance de leur schéma d'aménagement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



M. Dyotte fait inscrire que l'accord de principe énoncé à la résolution numéro CE14-025 sera soumis à la Table des préfets et élus de la couronne Sud.

couronne suu.

CE14-026

GRAPPE FINANCE MONTRÉAL

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités de Finance Montréal pour l'année 2013 et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE13-006 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2014 à Finance Montréal pour l'animation de la grappe métropolitaine des services financiers dans le cadre de la convention conclue avec cet organisme.

CE14-027

GRAPPE MONTRÉAL INVIVO

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités de Montréal InVivo pour l'année 2013 et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention 2012-2014 avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE12-021;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent soixante-dix mille dollars (270 000 \$) pour l'année 2014 à Montréal InVivo pour l'animation de la grappe métropolitaine des sciences de la vie et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

_

CE14-028

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu de recommander au Conseil d'entreprendre, conformément aux articles 53.23 et 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles édicté par le Règlement numéro 2006-35 de la Communauté.

CE14-029

CONTRIBUTION POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE

Il est résolu d'autoriser le versement à la Ville de Montréal d'une somme de trois millions cent cinquante mille dollars (3 150 000 \$) pour l'application, durant l'année 2013, du règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère, à même la subvention reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à cette fin.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU

Il est résolu de recommander au Conseil

D'adopter, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, le programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal dont les modalités sont énoncées au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'affecter à ce programme une somme de un million deux cent mille dollars (1,2 M\$) à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain.

CE14-031

AMENDEMENT À LA CONVENTION DE CRÉDIT

Il est résolu

D'approuver la modification à la convention de crédit conclue avec la Banque de Nouvelle-Écosse afin d'augmenter le montant maximal du crédit à dix millions de dollars (10 M\$) et d'y inclure le financement de tout emprunt décrété par règlement conformément aux conditions énoncées à la lettre du 28 janvier 2014 du directeur des Services bancaires et marché mondiaux de la Banque, M. Denis Lapalme, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour y donner effet.

_

CE14-032

NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS

Il est résolu

De renouveler, pour trois ans, le mandat de Mme Carolle Belley, trésorière, Mme Marie-Claude Choquette, agente d'administration et M. Michel Allaire, coordonnateur de l'environnement, à titre de membres représentant l'employeur du comité du régime de retraite des employés de la Communauté ;

De désigner pour un mandat de trois ans, parmi les membres du Conseil, M. Normand Dyotte à titre de membre représentant l'employeur de ce comité de retraite.

CE14-033

ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de prendre acte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 du Régime de retraite des employés de la Communauté métropolitaine de Montréal.



ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LES PÉRIODES DU 26 SEPTEMBRE 2013 AU 28 JANVIER 2014

Il est résolu de prendre acte des listes des engagements contractés par le directeur général pour les périodes du 26 septembre au 31 décembre 2013 et du 1^{er} au 28 janvier 2014.

CE14-035

PROGRAMME ACCÈS LOGIS

Il est résolu

D'inviter le gouvernement du Québec à prévoir à son budget pour l'exercice 2014-2015 :

- Des crédits pour la réalisation d'au moins 2 000 unités de logement AccèsLogis par année sur le territoire du Grand Montréal;
- Le financement à long terme du programme AccèsLogis par le biais d'un plan d'investissement sur cinq ans ;
- La bonification de la grille des coûts de réalisation maximaux admissibles aux subventions du programme AccèsLogis afin de tenir compte des coûts de réalisation sur tout le territoire du Grand Montréal, et ce, dans le respect d'une contribution du milieu de 15 %;

De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

_

CE14-036

FINANCEMENT FÉDÉRAL DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

Il est résolu

De demander au gouvernement du Canada, dans le cadre de la campagne « *Désamorçons la crise du logement au Canada* » menée par la Fédération canadienne des municipalités :

- D'assurer, à long terme, les investissements nécessaires dans le programme d'habitations à loyer modique (HLM) afin de préserver leur vocation sociale, leur niveau d'abordabilité (25 % des revenus des locataires), les interventions de soutien communautaire et d'aide à la personne essentiels aux locataires ainsi que la qualité des immeubles;
- D'attribuer les montants dégagés par la fin des remboursements hypothécaires des HLM au soutien des ménages à faible revenu ayant de la difficulté à se loger;
- De renouveler les ententes de financement de longue durée dans le programme de Supplément au loyer (PSL);
- De s'assurer que le parc des coopératives et des organismes à but non lucratif d'habitations financé avant 1997 soit préservé, en maintenant sa vocation sociale, et que les ménages à faible revenu qui y résident ne soient pas confrontés à des hausses de loyer compromettant l'abordabilité;

.../7



CE14-036 suite

 De renouveler ses investissements en matière de lutte contre l'itinérance;

D'appuyer le gouvernement du Québec dans ses démarches visant le réengagement financier du gouvernement du Canada dans le logement social et abordable ;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada, au président et premier dirigeant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

CE14-037

LISTE RÉVISÉE DES PROJETS 2013-2014 POUR LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu d'approuver la liste révisée des projets 2013-2014 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui seront priorisés dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, en remplacement de la liste approuvée par la résolution numéro CE13-029.

idilicio CLIS 023.

CE14-038

INCLUSION DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES DANS LE TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec d'inclure la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines dans le territoire d'application de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

CE14-039

COTISATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 au montant de cent soixante-deux mille huit cent cinquante-deux dollars et quarante-quatre cents (162 852,44 \$).

-

CE14-040

NOTES D'INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu de prendre acte des informations concernant les dossiers en cours à la Fédération canadienne des municipalités.



NOTE D'INFORMATION SUR LA TABLE QUÉBEC MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu de prendre acte des informations concernant la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement.

developpement.

CE14-042

FINANCEMENT DU SYSTÈME LÉGER SUR RAIL DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec d'inclure le système léger sur rail sur le pont Champlain dans les projets qui seront priorisés pour être financés par le nouveau Plan Chantier Canada sans toutefois que ce financement ne soit puisé à même les fonds réservés aux municipalités dans ce Plan.

CE14-043

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN

Il est résolu de retirer le dossier concernant le comité consultatif sur l'architecture du nouveau Pont Champlain.

CE14-044

TRANSPORT COLLECTIF DANS L'AXE DE L'AUTOROUTE 15

Il est résolu

D'appuyer le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides et la Conférence régionale des élus des Laurentides qui ont identifié l'implantation d'une voie réservée sur l'autoroute 15 comme leur principale priorité ;

De demander au ministre des Transports du Québec et à l'Agence métropolitaine de transport de prévoir, dans le cadre des travaux de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet, l'implantation d'une voie réservée sur l'autoroute 15, entre le boulevard du Souvenir à Laval et l'autoroute 640 sur la couronne Nord, et de prévoir le budget nécessaire pour la réalisation de cette mesure.

_

CE14-045

SUIVI DES ACTIVITÉS DU COMITÉ MOBILITÉ MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte des informations concernant le comité Mobilité Montréal.



APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-145 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté,

Les modifications spécifiques aux immobilisations afférentes au métro apportées au Programme triennal des immobilisations 2013-2015 de la Société de transport de Montréal afin d'ajouter sous la rubrique «Matériel roulant» du réseau du métro le projet de mise à niveau des moteurs de traction pour un montant de 13 833 866 \$, et

L'emprunt de 13 833 866 \$ décrété par le règlement numéro R-145 de la Société de transport de Montréal pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73.

CE14-047

NOMINATION À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner Mme Caroline St-Hilaire, membre du Conseil représentant la Ville de Longueuil, comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

CE14-048

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner M. Donald Beaulieu, producteur agricole proposé par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, comme membre du Comité consultatif agricole.

CE14-049

CANDIDATURES POUR AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu de reporter à une séance subséquente le dossier concernant les candidatures au conseil d'administration de la Société Aéroports de Montréal.

CE14-050

CANDIDATURE POUR LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Il est résolu de reporter à une séance subséquente le dossier concernant une candidature pour le conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal.

CE14-051

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 27 FÉVRIER 2014

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 27 février 2014 en y ajoutant un point concernant l'oléoduc d'Enbridge.



Présentation	par	le	coordonnateur	du	transport	métropolitain,	Μ.	Yves	Phaneuf,	du	Plan	des
mesures d'at	ténua	atic	n concernant le	no	nt Chample	ain.						

Documents déposés

- Lettre datée du 16 janvier 2014 du ministre de l'Infrastructure, M. Denis Lebel, en réponse à la résolution du Conseil numéro CC13-039 concernant les attentes de la Communauté à l'égard du futur pont Champlain.
- Résolution numéro 2014-01-010 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville ratifiant le mémoire déposé par la Communauté dans le cadre des consultations publiques du gouvernement à l'égard de l'inversion du flux de l'oléoduc 9B de la firme Enbridge.
- Résolution numéro 14-01-035 adoptée par le conseil de la MRC d'Argenteuil à sa séance du 15 janvier 2014 concernant le projet d'oléoduc de la firme TransCanada.
- Lettre du 12 février 2014 du directeur régional de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, M. René Ledoux, soumettant une liste de candidats pour combler un poste au sein du Comité consultatif agricole. (déposée séance tenante)
- Projet d'ordre du jour de la rencontre du 14 février 2014 de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement. *(déposé séance tenante)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20.

Les résolutions numéros CE14-017 à CE14-051 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre Claude Séguin
Président Secrétaire

M. Claude Dauphin a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

^{*} Note du secrétaire de la Communauté :